

Les Annonces sont reçues
au bureau du Journal

LE SOLEIL D'AUVERGNE

Hebdomadaire d'Action Nationale

ABONNEMENTS

Puy-de-Dôme et Départements limitrophes. 5 fr. par an
Autres Départements 17. —

Directeur: JEAN VISSOUZE

Rédaction et Administration:

25, Rue Gaultier-de-Buzat, CLERMONT-FERRAND

A nos Amis et Lecteurs

La crise générale qui va chaque jour en s'aggravant, nous oblige — bien malgré nous — à prendre une pénible mesure imposée par l'économie. Momentanément, *Le Soleil d'Auvergne* paraîtra sur deux pages deux fois par mois.

Nous espérons pouvoir revenir bientôt sur cette décision et continuer à paraître chaque semaine sur quatre pages.

Nos amis et lecteurs comprendront nos charges très lourdes et les sacrifices que nous nous sommes imposés pour soutenir nos idées, si bienfaitantes, au cours des événements pénibles, que nous traversons et qui menacent l'avenir de notre Patrie bien aimée.

Aussi nous adressons un nouvel appel à tous nos amis et lecteurs pour les supplier de faire un sérieux effort en vue de maintenir le succès de leur journal.

De son côté, la Direction ne négligera rien pour rendre ce journal de plus en plus vivant et accueillera avec empressement toutes les suggestions qu'on voudra bien lui faire.

La Révolution Destructrice de la Famille

La grande erreur des démocraties est l'individualisme. On ne peut, en effet, concevoir l'homme en dehors de la société, ni assurer sainement son développement physique et moral, sans le placer dans le cadre même de la famille, cellule vivante de la société.

Cette conception est celle de notre ancienne France où la famille est la base de l'édifice social. L'individu appartient avant tout à la famille, à la

autorité du père, quant au consentement au mariage de ses enfants, mettait ceux-ci en garde contre les entraînements de la passion. Le droit du père de tester librement empêchait le démembrement du patrimoine, la dispersion des héritiers. Il assurait la continuité de la famille, continuité sans laquelle rien ne se fonde, fortifiait la solidarité, car le nouveau chef de famille, désigné par le père, avait conscience de sa responsabilité morale et des devoirs qu'il contractait envers tous les membres de la famille, se groupant autour de lui, comme en un faisceau. Ainsi étroitement unie, la famille était la sauvegarde des jeunes, le soutien des vieillards, la bienfaitrice des malades et des infirmes: sur tous, elle répandait une douce protection. Enfin le partage égal entre tous les enfants a déterminé la vente de la terre familiale, car l'argent seul est susceptible d'être partagé également. La maison des aïeux, la terre, assemblée lopin par lopin ont été transformées en argent. Les pieux souvenirs de famille, le culte des ancêtres sont remplacés, avec la Révolution, par le culte de l'argent. Avec l'aliénation du patrimoine, les plus nobles sentiments du cœur humain ont été étouffés.

Cependant, après avoir sapé, par la base, la famille, la Révolution et les régimes démocratiques qui l'ont suivie, se sont vus dans la nécessité de reconstruire quelques-uns des édifices jetés à bas, car l'individu, privé de l'appui de la famille, ne pouvait plus subsister. De là sont nées ces œuvres philanthropiques « crèches, pouponnières, maternités », ces lois dites de « protection sociale »: assistance aux vieillards, secours mutuels, retraites ouvrières, dont l'existence prouve surabondamment la désagrégation de la famille, car avec la constitution de cette dernière, toutes ces œuvres sociales n'ont pas leur raison d'être. Or, je vous le demande, celles-ci peuvent-elles remplacer l'action bienveillante de la famille? Quelle loi de protection sociale peut compenser l'assistance, le secours que le vieillard, le malade, l'infirmes

EN BREF...

La Banqueroute Frauduleuse des Grandes Compagnies

Sous ce titre: « le scandale des permis », *Aux Ecoutes* publie cet entre-filet:

« Naguère encore on ne trouvait de porteurs de « permis » qu'en premières. Aujourd'hui, les secondes classes sont pleines.

« Nous avons vu de nos yeux, dans un rapide se dirigeant vers la Côte d'Azur, quatre Anglais tendre au contrôleur des billets de cette nature. Où les achètent-ils? Et qui fait un pareil commerce? »

« Il serait bon de l'arrêter à une époque où les Compagnies accusent un déficit astronomique et ont considérablement augmenté leurs tarifs.

« Qui donc délivre avec tant de générosité ces titres de parcours, comme on dit dans les Compagnies? »

« Et les Compagnies savent-elles que des étrangers, nous disons bien: des étrangers, voyagent avec des billets dits « gratuits » de la catégorie A, c'est-à-dire des permis de presse? »

Le fait est amusant; mais le commentaire n'est pas justifié. Au P.-L.-M. les Anglais ne sont nullement des étrangers. Ils y ont un pied, sinon deux. C'est-à-dire un droit de contrôle. Alors, ils se servent. « Le scandale des permis » n'en subsiste pas moins. Ils dénoncent le caractère frauduleux de la banqueroute des Grandes Compagnies, surtout du P.-L.-M. dont les porteurs d'obligations ont été volés de 90 pour cent de leurs capitaux et de 80 pour cent de leurs revenus. Des poteaux! des potences!...

Georges DEHERMÉ

La Situation Générale

Que le système soit mieux que rien, nous ne le nions pas; il ne faut jamais décourager les efforts accomplis en faveur de la consolidation de la paix, fussent-ils être stériles; mais précisément parce que l'histoire nous prouve qu'ils sont, la plupart du temps, voués à demeurer stériles, il faut, à côté des actes de générosité, se montrer vigilants, prendre des précautions sérieuses, enfin ne pas abandonner des sécurités d'ordre purement moral et hypothétique.

Or, l'Allemagne veut nous obliger à quitter tout de suite la Rhénanie, alors que, d'après le traité de Versailles, nous devons y rester quinze ans.

Allons-nous nous laisser faire sans avoir pris au préalable toutes les précautions indispensables? On pourrait à la rigueur évacuer la Rhénanie maintenant si l'on avait pris soin, auparavant, de fortifier la frontière française; cela n'est pas encore fait, cela sera-t-il jamais fait? Tout le problème est là, cependant, le problème militaire et, par conséquent le problème politique.

Messe pour le repos de l'âme de Louis XVI

Le Comité royaliste du Puy-de-Dôme fera célébrer le vendredi 21 janvier 1927 une messe à la mémoire de Louis XVI, en la Basilique de N.-D. du Port à 10 h. 45.

Tous les Royalistes, membres de la Section d'A. F. de Clermont et amis y sont invités.

Nécrologie

Nous sommes douloureusement frappés par la mort de M. Eugène Brives enlevé par la grippe à l'âge de 28 ans, à Busséol. Royaliste militant, organisateur

Les Lois de 1926

L'année vient de se terminer. Faisons, nous aussi, notre inventaire. Cherchons, dans ce fatras des lois qui ont été votées, celles qui intéressent le commerce, et voyons ce qu'elles ont apporté de nouveau.

Au premier rang, la loi sur la propriété commerciale. Son importance a déjà été signalée: nous la saluons de loin, sûrs de la retrouver plus tard, et passons.

La compétence des juges de paix a été modifiée à deux reprises: Elle était de 300 francs en dernier ressort et de 600 francs à charge d'appel. Elle a été portée respectivement à 1.500 francs et 3.000 francs. Cette mesure intéresse particulièrement les hôteliers, puisque ce sont les juges de paix qui connaissent des contestations entre les hôteliers, aubergistes ou logeurs et les voyageurs ou locataires en garni pour dépense d'hôtellerie, et perte ou avarie d'effets déposés dans l'hôtel.

Avec la loi du 12 avril 1926, concernant les chèques (plus spécialement les chèques impayés ou frappés d'opposition) et la loi du 29 avril, qui modifie d'heureuse façon la publicité de la vente des fonds de commerce, en ordonnant que la seconde insertion sera faite dans un bulletin spécial annexé au *Journal officiel*, voilà les principales modifications apportées au droit commun. C'est peu!

Mais restent les lois de finances: impôts et fiscalité. Lois du 4 avril, du 29 avril et du 3 août, nos législateurs s'en sont donné à cœur joie!

Voyons d'abord les créations de l'année:

Taxe « complémentaire exceptionnelle » de 7 1/2 sur le montant de la première vente d'immeuble ou de fonds de commerce.

Timbre taxe, proportionnel, sur les notes de restaurant supérieures à 20 francs.

Droit de consommation sur les eaux minérales de 0.10 ou 0.20 par bouteille.

Paiement des impôts en deux frac-

surtout dans l'augmentation du taux des impôts et des droits divers.

Le taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux passe de 9.60 à 15 pour cent.

La taxe sur le chiffre d'affaires est portée de 1.30 à 2 pour cent.

Pour les établissements classés de deuxième ou de troisième catégorie, elle est portée à 4 et à 3 pour cent.

Le droit d'enregistrement sur les ventes de fonds de commerce passe de 6.60 à 9 pour cent (auquel il conviendra d'ajouter pour la première vente, la taxe « complémentaire exceptionnelle » de 7 % soit au total 16 %).

Le droit de consommation sur les alcools est majoré de 100 fr.

Le droit de circulation sur les vins est porté à 21 fr. par hecto.

L'impôt sur le sel est doublé.

Quant à la taxe sur les panneaux réclames et affiches sur portatif spécial, elle est quintuplée.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que les commerçants soient les seuls à supporter cette augmentation.

L'impôt sur les bénéfices agricoles passe de 7.20 à 12 % et le coefficient de base est augmenté. Ce qui multiplie l'élévation du taux.

L'impôt sur les revenus des valeurs mobilières est majoré de 50 %, l'impôt sur les salaires et traitements monte, lui aussi, de 7.20 à 12 %. Idem pour bénéfices des professions libérales.

Contribuables, mes frères, nous n'avons rien à nous envier les uns et les autres! Puisse 1927 nous apporter de magnifiques feuilles de contribution, et des lois nouvelles qui diront cette fois: « Le taux de tous les impôts, droits, doubles droits et taxes de toute sorte est diminué de 50 % ! »

C'est un beau rêve!...

Jean VERRIERE.

Une lettre de Monseigneur le Duc de Guise

A l'occasion du nouvel an, Charles Maurras, au nom des Comités directeurs de l'Action française, avait adressé à Monseigneur le Duc de Guise ses vœux pour l'année nouvelle.

Monseigneur le Duc de Guise a de-

Aussi nous adressons un nouvel appel à tous nos amis et lecteurs pour les supplier de faire un sérieux effort en vue de maintenir le succès de leur journal.

De son côté, la Direction ne négligera rien pour rendre ce journal de plus en plus vivant et accueillera avec empressement toutes les suggestions qu'on voudra bien lui faire.

La Révolution Destructrice de la Famille

La grande erreur des démocraties est l'individualisme. On ne peut, en effet, concevoir l'homme en dehors de la société, ni assurer sainement son développement physique et moral, sans le placer dans le cadre même de la famille, cellule vivante de la société.

Cette conception est celle de notre ancienne France où la famille est la base de l'édifice social. L'individu appartient avant tout à la famille, à laquelle il doit tout sacrifier: de là les idées d'honneur, de solidarité, de responsabilité morale, qui engagent la famille tout entière. Le chef de famille est revêtu d'une grande autorité, entouré d'un profond respect et dirige les actes de ses enfants dans l'intérêt exclusif de la famille. Le livre de Retif de la Bretonne, «La Vie de mon Père» montre lumineusement les conditions de la famille, sous l'ancien régime et la toute puissance du père. On y voit tous les événements de la famille: éducation des enfants, travaux, mariages, soumis au contrôle souverain du père; les haines s'éteignent pour sauvegarder l'individualité de la famille. La soumission aux décisions du père est absolue. Certes, elles sont parfois rigoureuses, dures pour l'individu, mais elles assurent la sécurité, la prospérité de la famille.

La famille ainsi fortement constituée, l'Etat n'est qu'une grande famille, composée de toutes les familles particulières et le Roi n'est que le Père des pères. C'est sur la famille que s'est appuyé l'Ancien Régime: elle constituait une force sociale, que la Révolution a dû détruire pour asseoir son œuvre.

Exaltant l'individu, lui donnant tout les droits, ne lui imposant aucun devoir, la Révolution a sapé l'autorité paternelle, en permettant aux enfants majeurs de se marier sans le consentement du chef de famille, en enlevant au père le droit de tester librement. Elle a dispersé la famille, en morcelant l'héritage familial et son système successoral, en obligeant les héritiers à vendre la terre ancestrale, pour la partager équitablement, a détruit la stabilité du foyer domestique, a enrayé la continuité de la famille.

Qui ne voit les conséquences désastreuses de cette œuvre néfaste? L'au-

liale, car l'argent seul est susceptible d'être partagé également. La maison des aïeux, la terre, assemblée lopin par lopin ont été transformées en argent. Les pieux souvenirs de famille, le culte des ancêtres sont remplacés, avec la Révolution, par le culte de l'argent. Avec l'aliénation du patrimoine, les plus nobles sentiments du cœur humain ont été étouffés.

Cependant, après avoir sapé, par la base, la famille, la Révolution et les régimes démocratiques qui l'ont suivie, se sont vus dans la nécessité de reconstruire quelques-uns des édifices jetés à bas, car l'individu, privé de l'appui de la famille, ne pouvait plus subsister. De là sont nées ces œuvres philanthropiques «crèches, pouponnières, maternités», ces lois dites de «protection sociale»: assistance aux vieillards, secours mutuels, retraites ouvrières, dont l'existence prouve surabondamment la désagrégation de la famille, car avec la constitution de cette dernière, toutes ces œuvres sociales n'ont pas leur raison d'être. Or, je vous le demande, celles-ci peuvent-elles remplacer l'action bienveillante de la famille? Quelle loi de protection sociale peut compenser l'assistance, le secours que le vieillard, le malade, l'infirme trouvaient au sein même de la famille?

Ainsi au libre jeu de l'action familiale, la Révolution a substitué le mécanisme rigide de l'Etat; à la douce affection de la famille a fait place la rudesse administrative. Mais là, apparaît la grossière erreur de la Révolution. Elle a cru affranchir l'individu en le soustrayant aux douces obligations de la famille, en réalité, elle l'a rendu esclave, en le soumettant au joug despotique et tyrannique de l'Etat. Elle a voulu libérer l'enfant de la tutelle paternelle, elle l'a soumis à la férule de l'Etat, qui veut se charger de son éducation, de son instruction, de son apprentissage. Or, l'Etat, quel maître! quel père! quel protecteur! quel éducateur! Du sein de la famille, l'individu est tombé dans le gouffre de l'étatisme. Est-ce là la liberté? Est-ce là le bonheur de l'individu?

Famille, société, patrie, tout se tient, dans la vie d'un peuple et la lamentable erreur de la Révolution est de ne pas avoir compris qu'on ne peut détruire la famille sans porter atteinte à l'individu.

VINCI.

Section d'Action Française de Clermont-Fd

Vous êtes prié d'assister à la réunion privée donnée par la Section d'A. F. de Clermont-Ferrand dans sa permanence, 1 bis, rue du Lycée, le dimanche 16 janvier 1927, à 10 heures du matin.

Prendront la parole:
M. de Saint-Roman.
M. Elie Jacquet.
Présence nécessaire.

«Il serait bon de l'arrêter à une époque où les Compagnies accusent un déficit astronomique et ont considérablement augmenté leurs tarifs.

«Qui donc délivre avec tant de générosité ces titres de parcours, comme on dit dans les Compagnies?»

«Et les Compagnies savent-elles que des étrangers, nous disons bien: des étrangers, voyagent avec des billets dits «gratuits» de la catégorie A, c'est-à-dire des permis de presse?»

Le fait est amusant; mais le commentaire n'est pas justifié. Au P.-L.-M. les Anglais ne sont nullement des étrangers. Ils y ont un pied, non deux. C'est-à-dire un droit de contrôle. Alors, ils se servent. «Le scandale des permis» n'en subsiste pas moins. Ils dénoncent le caractère frauduleux de la banqueroute des Grandes Compagnies, surtout du P.-L.-M. dont les porteurs d'obligations ont été volés de 90 pour cent de leurs capitaux et de 80 pour cent de leurs revenus.

Des poteaux! des potences!...

Georges DEHERME.

La Situation Générale

L'Allemagne attend, pour cette année, l'évacuation de la Rhénanie. Cela fait, qu'exigera-t-elle de nous? Voilà à quelles incertitudes nous en sommes arrivés avec notre politique dite de rapprochement qui consiste à toujours lâcher la proie pour l'ombre, à toujours céder pour avoir la paix.

L'année 1926 a comblé le Reich. Il est entré dans la Société des Nations avant même d'avoir satisfait à ses obligations internationales, avant d'avoir exécuté pleinement le traité de Versailles, avant d'avoir désarmé. Il a obtenu d'emblée un siège permanent au Conseil de la Société des Nations, tandis que sur la volonté, on refusait pareille faveur à la Pologne, au Brésil, à l'Espagne, à nos amis.

...Il s'est fait solennellement promettre la suppression définitive, pour la fin de ce mois, de la commission de contrôle militaire interalliée, alors que la Conférence des ambassadeurs s'y opposait formellement en raison des violations manifestes du traité relevées à sa charge, notamment à la frontière polonaise où il a fait édifier des fortifications illégales.

Le Reich, vraiment, aurait tort de se plaindre.

Mais toutes ces faveurs, M. Briand les considère comme autant de bienfaits pour nous, car il croit au rapprochement franco-allemand, il a confiance en la sincérité du cabinet de Berlin, en la vertu du pacte de Locarno, en l'autorité de la Société des Nations, en l'excellence de tout le système de conciliations, de médiations, d'arbitrages qu'il a imaginé.

paravant, de fortifier la frontière française; cela n'est pas encore fait, cela sera-t-il jamais fait? Tout le problème est là, cependant, le problème militaire et, par conséquent le problème politique.

Messe pour le repos de l'âme de Louis XVI

Le Comité royaliste du Puy-de-Dôme fera célébrer le vendredi 21 janvier 1927 une messe à la mémoire de Louis XVI, en la Basilique de N.-D. du Port à 10 h. 45.

Tous les Royalistes, membres de la Section d'A. F. de Clermont et amis y sont invités.

Nécrologie

Nous sommes douloureusement frappés par la mort de M. Eugène Brives enlevé par la grippe à l'âge de 28 ans, à Busséol. Royaliste militant, notre ami avait été le réorganisateur de la Section d'Action Française de Clermont en 1919. Son dévouement inlassable a permis aux troupes royalistes de la capitale de l'Auvergne de se regrouper et d'arriver au degré de prospérité d'aujourd'hui.

Nous offrons nos plus vives condoléances à Mme Brive et à toute sa famille.

Nous prions nos amis d'assister nombreux à ses obsèques qui auront lieu aux Martres-de-Veyre, dimanche 16 janvier à 8 heures du matin.

M. Charles Gerbenne, Chef d'escadron au 113^e régiment d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, et Mme Charles Gerbenne;

Mme veuve Georges Vallienne, ses enfants;

M. Pierre Gerbenne, M. et Mme Jean Vissouze; Mlles Germaine et Odette Vallienne; ses petits-enfants;

MM. Jean-Marie et Georges Vissouze, ses arrière-petits-enfants, et toute la famille;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame V^{ve} François Xavier GERBENNE
née Marie, Virginie, Elisabeth BRISSET

décédée chez sa fille à Clermont-Ferrand, 25, rue du 11-Novembre, le six janvier 1927, dans sa soixante-dix-septième année, munie des Sacraments de l'Eglise.

et intéressés par la mort de Louis XVI, puisque ce sont les juges de paix qui connaissent des contestations entre les hôteliers, aubergistes ou logeurs et les voyageurs ou locataires en garni pour dépense d'hôtellerie, et perte ou avarie d'effets déposés dans l'hôtel».

Avec la loi du 12 avril 1926, concernant les chèques (plus spécialement les chèques impayés ou frappés d'opposition) et la loi du 29 avril, qui modifie d'heureuse façon la publicité de la vente des fonds de commerce, en ordonnant que la seconde insertion sera faite dans un bulletin spécial annexé au Journal officiel, voilà les principales modifications apportées au droit commun. C'est peu!

Mais restent les lois de finances: impôts et fiscalité. Lois du 4 avril, du 29 avril et du 3 août, nos législateurs s'en sont donné à cœur joie!

Voyons d'abord les créations de l'année:

Taxe «complémentaire exceptionnelle» de 7 1/2 sur le montant de la première vente d'immeuble ou de fonds de commerce.

Timbre taxe, proportionnel, sur les notes de restaurant supérieures à 20 francs.

Droit de consommation sur les eaux minérales de 0.10 ou 0.20 par bouteille.

Paiement des impôts en deux fractions égales dans le courant de l'année: la première moitié, en principe le 30 avril, et au plus tard le 31 juillet, la seconde le 31 octobre.

Déclaration des revenus sous la foi du serment, et mise à la disposition du public, dans les mairies, des listes de déclaration.

Enfin, taxe civique pour 1926 seulement.

Pour les modifications apportées aux lois déjà en vigueur, l'une des plus importantes est celle qui concerne l'impôt sur les bénéfices industriels ou commerciaux.

Le système d'évaluation du bénéfice à forfait, d'après le chiffre d'affaires, est entièrement supprimé. C'est le commerçant qui déclare lui-même le montant de son bénéfice, quel que soit son chiffre d'affaires. L'Administration pourra demander la rectification du chiffre déclaré et en proposer un autre. En cas de désaccord (et c'est là une innovation importante) une commission de cinq industriels ou commerçants, siégeant au chef-lieu de chaque arrondissement, donnera son avis. Cet avis ne liera ni le contribuable, ni le fisc, mais celui qui contestera le chiffre arbitré par la commission devra faire la preuve que sa déclaration est bien conforme à la réalité.

Le caractère original de cette institution, c'est la collaboration entre les représentants des contribuables et le fisc. Si elle n'est pas sans défaut, elle remplacera avantageusement le système d'évaluation du bénéfice à forfait, qui était trop brutal et trop injuste.

Les autres modifications consistent

cial, elle est quintuplée. Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que les commerçants soient seuls à supporter cette augmentation. L'impôt sur les bénéfices agricoles passe de 7.20 à 12 % et le coefficient de base est augmenté. Ce qui multiplie l'élevation du taux.

L'impôt sur les revenus des valeurs mobilières est majoré de 50 %, l'impôt sur les salaires et traitements monte, lui aussi, de 7.20 à 12 %. Idem pour bénéfices des professions libérales.

Contribuables, mes frères, nous n'avons rien à nous envier les uns et les autres! Puisse 1927 nous apporter de magnifiques feuilles de contribution, et des lois nouvelles qui diront cette fois: «Le taux de tous les impôts, droits, doubles droits et taxes de toute sorte est diminué de 50 %!»

C'est un beau rêve!...

Jean VERRIERE.

Une lettre de Monseigneur le Duc de Guise

A l'occasion du nouvel an, Charles Maurras, au nom des Comités directeurs de l'Action Française, avait adressé à Monseigneur le Duc de Guise ses vœux pour l'année nouvelle.

Monseigneur le Duc de Guise a daigné faire parvenir à Charles Maurras la réponse suivante:

«Du Maroc, le 8 janvier 1927.

Mon cher Maurras,

Je vous remercie des vœux que vous m'avez adressés, pour moi et pour les miens, en votre nom et au nom des comités directeurs de l'A. F. Je vous exprime ici les souhaits d'heureuse année que nous formons pour vous et pour vos amis.

«Dans l'incessante et violente lutte des partis — sans doute inhérente au régime, mais que je déplore — l'A. F. agit en toute liberté, sous sa seule responsabilité. Je prends bien part, néanmoins à la terrible épreuve qu'elle traverse en ce moment, et dont tant de bons catholiques sont très attristés.

«Mais j'ai foi dans un apaisement prochain. Les royalistes, fidèles à leur doctrine traditionnelle, resteront quoi qu'il arrive, très respectueux de la Religion et de l'Eglise, tout en gardant en politique, d'où dépend la vie même de la nation, la légitime indépendance qu'en cette matière la Monarchie française eut toujours soin de conserver. Il appartient aux Français d'assurer la sécurité de leurs foyers et de leurs frontières.

«J'ai de plus, la ferme espérance qu'il sera tenu compte des services que vous avez vous-même rendus à la France, et aussi à l'Eglise, ainsi que l'écrivait tout dernièrement encore un éminent prélat.

«Croyez toujours, mon cher Maurras, à mes sentiments affectionnés.

JEAN.»

Le Soleil d'Auvergne littéraire

VARIÉTÉS Pointes et facettes

Le pèlerinage de Vassivière

Au pied et du côté méridional du Sancy, dans la direction du lac Pavin et à quatre kilomètres de Besse est un sanctuaire, situé dans un lieu des plus pittoresques de l'Auvergne: la gracieuse chapelle de Vassivière. Des rochers, des ravins, des bois lui font un cadre incomparable et à ses pieds s'étend un immense tapis de verdure où paissent de nombreux troupeaux.

La présence de ces troupeaux a donné à penser que l'étymologie de «Vassivière» pourrait être cherchée dans le mot «vacca», vache; d'autres ont fait dériver «Vassivière» de «Vallis severa», vallée sévère; mais peut-être serait-il plus exact d'admettre que ce mot est l'abrégé de cette phrase: «Pour y croire, vas y voir» que nos paysans traduisent, dans leur patois, ainsi: «Per y crêre, vas y veyre». Il semble, en effet, qu'il y ait un rapport entre le mot «Vassivière» et son origine religieuse, due aux nombreux miracles, opérés en ce lieu.

Un savant bénédictin de l'abbaye de Saint-Alyre de Clermont, Dom Cladière, né à Besse, a fait imprimer en 1688, un ouvrage sur l'histoire de la Vierge de Vassivière, où il rapporte qu'au XVI^e siècle, on aperçut, à quatre kilomètres de Besse, sur une montagne — dite depuis Vassivière — dans une niche d'un antique pan de mur d'une chapelle, une statue, noire, de la Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

Ce lieu, d'après la tradition, aurait été très anciennement le chef-lieu d'une paroisse. Cette assertion semble confirmée par la permission donnée en 1321, par Bernard de la Tour, seigneur de la Tour d'Auvergne, au chapitre cathédral de Clermont de prendre les pierres de l'église de Vassivière, alors en ruine, pour bâtir celle de Condat. Plus tard, une chapelle remplaça l'antique moultier. Elle fut ruinée par les Anglais, au cours de la guerre de Cent ans; les habitants s'enfuirent, emportant la statue de la Vierge, qu'ils placèrent, à leur retour, dans la niche du pan de mur de la chapelle, où on la retrouva un siècle plus tard.

Cette statue opérait des miracles et attirait de nombreux pèlerins. Le clergé et les notables de Besse voulurent la posséder dans leur cité. Ils la transfèrent, avec la plus grande dévotion, dans l'église Saint-André, à Besse. Mais elle ne parvint pas à s'accoutumer dans cette nouvelle demeure. La nuit suivante, elle quitta l'église

jours et donnent des signes d'inquiétude si on ne leur laisse prendre le chemin des hautes montagnes.

La Vierge a toujours aimé les montagnes. Dans la liturgie, elle est désignée elle-même comme la montagne éminente sur les plus hautes montagnes: mons invertice montium. Avec les pèlerinages à Notre-Dame d'Orçival, de Laurie, nous avons vu l'amour de la Vierge pour l'onde pure; avec Notre-Dame de Vassivière, nous assistons à la prédilection de la Mère de Dieu pour la montagne.

En juin 1547, un habitant de Besse, Pierre Get, devint aveugle pour avoir tourné en ridicule la statue miraculeuse. Il demanda pardon à la Vierge et recouvra la vue. Procès-verbal fut dressé de ce fait. La municipalité de Besse décida que chaque année, le 2 juillet, aurait lieu la «montée» processionnelle de la statue à Vassivière. Depuis cette époque la statue reste l'hiver à Besse et villégiature l'été à Vassivière.

A la même date, on entreprit de remplacer le pan de mur délabré, où se réfugiait la statue, par une chapelle Catherine de Médicis, dame de Besse et de Vassivière, donna à cet effet des lettres patentes le 6 novembre 1549. La chapelle fut commencée l'année suivante et terminée le 6 juin 1555, comme l'indique l'inscription placée au-dessus de la porte d'entrée. Elle fut consacrée par Antoine de Saint-Nectaire (ou mieux Sénectère) évêque de Clermont, le 2 juillet 1571. Aux clefs de voûte de cette chapelle, on aperçoit à la première nervure le blason de la famille de La Tour d'Auvergne dont descendait Catherine de Médicis par sa mère et à la seconde nervure le blason de la même Catherine de Médicis, comtesse d'Auvergne, acolé de celui d'Henri II, son mari; le tout surmonté de la couronne royale, avec le monogramme H.R. (Henricus Rex).

Depuis cette époque la foule des pèlerins n'a cessé d'affluer à Vassivière, rendant bientôt la petite chapelle trop étroite pour la contenir. En 1633, elle fut agrandie de deux chapelles latérales. L'une fut élevée grâce à la somme de quinze cents livres donnée par Jean Boette, conseiller à la Cour des Aydes de Clermont, dont elle porte les armes à la clef de voûte. La chapelle du sud fut entreprise à la suite d'un don de Catherine de Tréfort, épouse du marquis de Montbois-

Pointes et facettes d'une âme

C'était par un radieux matin d'été. Je venais de gravir une rue d'un romantisme évocateur, une de ces rues qui en pleine ville moderne ont conservé des couleurs, des aspects, des détours d'autrefois, une de ces rues cahoteuses et pierreuses glissant entre les murailles de deux anciens couvents, et je tirais la sonnette d'une porte où sur une plaque de cuivre: «L'Abbé Régis Crègut.»

Il y a bien longtemps, bien longtemps de cela, et pour la première fois je franchissais ce seuil. J'étais attiré là par la lecture de plusieurs études savantes dont le style alerte, clair et enjoué dissimulait mal une érudition profonde, et qui semblait s'offrir à quiconque la voudrait cueillir.

Désireux de ramasser quelques miettes de cette table aussi somptueusement servie, je demandais, à une vieille bonne de courte taille, dont un bonnet tuyauté encadrait une figure toute en sourires et des yeux et de la bouche, si Monsieur l'Abbé pouvait me recevoir.

Aussitôt après un «oui» hâtif et un coup d'œil scrutateur, j'étais introduit dans le cabinet du maître de céans.

Il était face à la grande glace de sa cheminée, le visage blanc de savon, il se rasait. Il se retourne et après quelques mots, me tendit, largement ouverte, une main, qu'il tenait croisée avec l'autre et me dit: «Si vous vous occupez de l'histoire de l'Auvergne, nous sommes de très anciens amis et avec eux on agit sans façon, vous voyez je me rase, permettez-moi de continuer et causons.» Et aussitôt nous pénétrâmes dans ces époques les unes lointaines, les autres presque récentes, où notre pays, France ou Auvergne, ami de l'ordre, de la continuité de la chose établie, de la famille, soucieuse du passé comme du lendemain, connaissait à l'abri de la paternelle et prévoyante autorité de rois une prospérité, un bonheur qui lui ont permis d'avoir la tranquillité d'esprit, et les possibilités matérielles d'écrire soit avec des pierres des églises ou des châteaux, soit par les fastes de ses chroniques, ou les petites anecdotes de son peuple, cette histoire que l'abbé et quelques-uns de ses amis cherchent à reconstituer et à faire connaître aux fils de ceux qui l'ont écrite de leur main, de leur cœur, de leur cerveau, de leur sang et que les livres officiels et les manuels d'école cachent ou dé-

serai bien obligé de vous donner le vocable de chanoine que vous honorez s'il vous élève.» Ce compromis fut accepté, mais l'habitude aidant le «Chanoine» Crègut fut admis en toute occasion, sans vanité et sans crainte.

Et maintenant ce délicieux caractère, aux nuances si douces, et si attirantes n'est plus, ce cœur si bon, si compatissant a cessé de battre dans une nuit d'hiver.

Clermont ne verra plus l'historien de ses rues et de ses coins curieux et nous, ses amis, qui sommes égoïstes, nous voudrions pouvoir toujours sonner à ce 2^e étage de la rue Bardoux, aussi regrettons-le, et plaignons nous, mais ne le plaignons pas; car nous sommes bien assurés qu'il a trouvé la félicité totale auprès de cette Providence, dont il suivait si fidèlement la loi, auprès de ce Dieu, dont il adorait la rigoureuse logique et auquel il pensait à chaque acte de sa vie. Il a reçu là-haut la récompense de sa bonté, de sa bienveillance, de son travail, de ses luttes, de ses souffrances, de ses prières. Il est heureux.

Et comme de Louis Veuillot qu'il aimait tant, nous pouvons dire entre nous:

Il sommeille:
Son dur labeur est achevé
Ou plutôt, dites: Il s'éveille;
Il voit ce qu'il a tant rêvé.

V. GUIDY.

La Reine Boit

«La part de Dieu, ma bonne dame, s'il vous plaît!»

Certes, la royauté de la fève ne tombe pas en quenouille, mais à côté du roi, il y a toujours la reine, la bonne dame qu'invoqueront les cheminaux qui, traversant le village le dimanche, veille de l'Épiphanie, frapperont aux portes de toutes les maisons d'où ils entendront partir des cris joyeux de la famille attablée: Le roi boit! la reine boit!

Les parts du gâteau étant faites, si la fève échoit à un homme, celui-ci est proclamé roi et choisit la reine; si elle tombe à une femme, celle-ci fait le choix de son roi. Que la femme soit mariée, les choses vont toutes seules, c'est son mari, son seigneur et maître qu'elle couronne; mais qu'elle soit fille, le choix devient délicat. Châteaubriand, qui nous a raconté comment nos grands-pères et nos grand-mères célébraient les Rois, a délicatement dépeint cet embarras dont Greuze, avec sa grâce mièvre, avait fait le sujet d'un tableau ravissant, antérieur naturellement à celui de la Cruche cassée. Au choc des verres, écrit Châteaubriand, aux éclats de la joie, on tirait au sort ces royautés qui ne coûtaient ni soucis, ni larmes. Souvent une fraude, qui redoublait l'allégresse des sujets et n'excitait que les plaintes de la souveraine, faisait tom-

ber la fortune à la fille du lieu et au fils du voisin dernièrement arrivé de l'armée. Les jeunes gens rougissaient, embarrassés qu'ils étaient de leur couronne, les mères souriaient et l'aïeul vidait sa coupe à la nouvelle reine.

Le rôle de la reine de la fève ne fut pas toujours aussi dépourvu de malice.

La chronique scandaleuse du temps d'Henri IV raconte qu'un soir que ce roi galant tirait le gâteau chez la marquise de Verneuil, la fève lui échet, comme par hasard et qu'il ne manqua pas de confirmer dans sa royauté celle qu'on disait alors la reine de la main gauche, criant le premier avec entrain, lorsqu'elle portait son verre à ses lèvres roses: «La reine boit! La reine boit!»

Or, au milieu des éclats de cette exubérante gaité, un messager survint qui apportait au roi la nouvelle que la vraie reine, Marie de Médicis, avait failli se noyer en traversant la Seine dans son carrosse, au gué de Passy et la belle spirituelle marquise de s'écrier étourdiment: «Quel dommage! J'aurais de si bon cœur crié, moi aussi: La reine boit!» Il y eut un froid qui tomba bien vite à la glace quand on vit se rembrunir le front d'Henri IV et un amer sourire remplacer, dans sa barbe le large rire de tantôt. Evidemment, ce n'était pas la «Seine» à faire, comme on dirait à l'Académie française où nos Immortels se délassent quelquefois des soucis du dictionnaire en pratiquant le calembour.

P. O.

Clermont et ses environs

CHAMALIÈRES (suite)

Chapitre collégial. — Le chapitre collégial de chanoines de l'église Notre-Dame qui a subsisté jusqu'à la Révolution avait été fondé par le comte Genès. Régulier à l'origine, il fut sécularisé au XII^e siècle et comprenait alors seize chanoines et un doyen. En 1789, il se composait d'un doyen, de dix chanoines et du curé.

Le chapitre de Chamalières possédait de nombreux revenus provenant de donations faites par de riches feudataires. Il avait également en toute justice la terre de Sarcenat qu'il vendit en 1652 à Sidoine Savaron.

Chaque membre du chapitre y compris le curé, percevait le produit d'une prébende qui s'élevait, en 1739 à six charges de vin, six septiers de seigle et cinquante livres d'argent.

Papeteries de Chamalières. — Dès le début du

haute situation sociale, se retira auprès des ruines abandonnées des thermes de la vallée de Royat pour y passer le reste de ses jours dans le jeûne et la prière. Son exemple fut suivi; un nombre important de religieux ne tardèrent pas à se joindre à lui pour y fonder un monastère.

Détruit probablement lors de l'invasion des Sarrasins ou des Normands, ce monastère ne fut pas relevé de ses ruines qui subsistèrent fort longtemps.

Voici ce qu'en disait en 1575 le cosmographe Belleforest: «Ce prieuré de Saint-Mart porte face de grande antiquité, et faut que ce fut jadis quelque palais de seigneur depuis converti en église, veu que les mesures et les reliques des bâtiments en font assez preuve.»

Les Bénédictins de Saint-Alyre, de Clermont, furent possesseurs du prieuré de Saint-Mart pendant longtemps. La petite chapelle qu'ils y avaient élevée ne fut détruite qu'à la fin du XIX^e siècle, lors de la construction du viaduc et de l'élargissement de la route. On trouva près d'elle de nombreux sarcophages de l'époque mérovingienne ainsi qu'une plaque de marbre portant l'inscription:

... ID [ibus]
MARTIVS. DIE. SV [b]

qu'au XVI^e siècle, on aperçut, à quatre kilomètres de Besse, sur une montagne — dite depuis Vassivière — dans une niche d'un antique pan de mur d'une chapelle, une statue, noire, de la Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

Ce lieu, d'après la tradition, aurait été très anciennement le chef-lieu d'une paroisse. Cette assertion semble confirmée par la permission donnée en 1321, par Bernard de la Tour, seigneur de la Tour d'Auvergne, au chapitre cathédral de Clermont de prendre les pierres de l'église de Vassivière, alors en ruine, pour bâtir celle de Condat. Plus tard, une chapelle remplaça l'antique moulin. Elle fut ruinée par les Anglais, au cours de la guerre de Cent ans; les habitants s'enfuirent, en emportant la statue de la Vierge, qu'ils placèrent, à leur retour, dans la niche du pan de mur de la chapelle, où on la retrouva un siècle plus tard.

Cette statue opérait des miracles et attirait de nombreux pèlerins. Le clergé et les notables de Besse voulurent la posséder dans leur cité. Ils la transférèrent, avec la plus grande dévotion, dans l'église Saint-André, à Besse. Mais elle ne parvint pas à s'accoutumer dans cette nouvelle demeure. La nuit suivante, elle quitta l'église pour retourner à sa montagne de Vassivière. On vint la chercher à diverses reprises, mais, invisiblement, elle se transportait dans la niche de la chapelle ruinée. On fonda alors à perpétuité une messe pour tous les mercredis de l'année. La statue céda aux sollicitations des habitants de Besse, mais sans jamais renoncer à abandonner sa montagne de Vassivière, au retour des beaux jours.

Quel est le mythe profond que cache cette tradition? Ne faut-il pas y voir un rappel aux hommes que les champs, les montagnes, les solitudes désertes, sont leurs demeures naturelles, quand la rigueur des saisons ne les en exile pas?

On ne peut s'empêcher de remarquer que cet amour de la solitude, de la montagne est commun aux habitants de l'Auvergne. Il hante l'esprit du jeune pâtre, du vacher, qui retrouve toujours sa cahute, son «buron», avec un nouveau plaisir. Les animaux eux-mêmes s'impatientent, dans les étables, au retour des beaux-

Catherine de Médicis, dame de Besse et de Vassivière, donna à cet effet des lettres patentes le 6 novembre 1549. La chapelle fut commencée l'année suivante et terminée le 6 juin 1555, comme l'indique l'inscription placée au-dessus de la porte d'entrée. Elle fut consacrée par Antoine de Saint-Nectaire (ou mieux Sinctère) évêque de Clermont, le 2 juillet 1571. Aux clefs de voûte de cette chapelle, on aperçoit à la première nervure le blason de la famille de La Tour d'Auvergne dont descendait Catherine de Médicis par sa mère et à la seconde nervure le blason de la même Catherine de Médicis, comtesse d'Auvergne, acoté de celui d'Henri II, son mari; le tout surmonté de la couronne royale, avec le monogramme H.R. (Henricus Rex).

Depuis cette époque la foule des pèlerins n'a cessé d'affluer à Vassivière, rendant bientôt la petite chapelle trop étroite pour la contenir. En 1633, elle fut agrandie de deux chapelles latérales. L'une fut élevée grâce à la somme de quinze cents livres donnée par Jean Boite, conseiller à la Cour des Aydes de Clermont, dont elle porte les armes à la clef de voûte. La chapelle du sud fut entreprise à la suite d'un don de Catherine de Tréfort, épouse du marquis de Montbassier-Canilhac, seigneur de Champeix et de St-Cirgues.

Un érudit, Michel Coysard, jésuite, né à Besse, a publié en 1615, à Lyon un petit in-8^o où sont relatés les miracles «très bien avérés de N.-D. de Vassivière, près du Grand Mont-Dore, le tout fidèlement tiré des minutes authentiques de M^e Jean Cladière, notaire près l'officielle de Clermont.» De son côté, Piganiol affirme qu'il s'est produit à Besse et à Vassivière un grand nombre de miracles si éclatants que le sceptique le plus outré serait forcé d'y ajouter foi.

Vassivière est, avec Notre-Dame du Port et Orcival, le siège des trois grands pèlerinages de l'Auvergne, qui avec ses riantes vallées où circulent de frais ruisseaux, ses montagnes élevées se perdant dans les nues, a mis en honneur le culte de la Vierge, au sein des deux attributs, qui lui sont particulièrement chers: l'eau et la montagne.

Albert BRESSON.

sculpté de ce scrutateur, j'étais introduit dans le cabinet du maître de céans.

Il était face à la grande glace de sa cheminée, le visage blanc de savon, il se rasait. Il se retourne et après quelques mots, me tendit, largement ouverte, une main, qu'il tenait croisée avec l'autre et me dit: «Si vous vous occupez de l'histoire de l'Auvergne, nous sommes de très anciens amis et avec eux on agit sans façon, vous voyez je me rase, permettez-moi de continuer et causons.» Et aussitôt nous pénétrâmes dans ces époques les unes lointaines, les autres presque récentes, où notre pays, France ou Auvergne, ami de l'ordre, de la continuité de la chose établie, de la famille, soucieuse du passé comme du lendemain, connaissait à l'abri de la paternelle et prévoyante autorité de rois une prospérité, un bonheur qui lui ont permis d'avoir la tranquillité d'esprit, et les possibilités matérielles d'écrire soit avec des pierres des églises ou des châteaux, soit par les fastes de ses chroniques, ou les petites anecdotes de son peuple, cette histoire que l'abbé et quelques-uns de ses amis cherchent à reconstituer et à faire connaître aux fils de ceux qui l'ont écrite de leur main, de leur cœur, de leur cerveau, de leur sang et que les livres officiels et les manuels d'école cachent ou défigurent.

Tout cela coupé de gestes, de coups de blaireau et de rasoir, d'allusions où le présent s'éclairait à la lumière du passé.

La toilette étant terminée, l'abbé me dit: «Ce soir je pars en vacance, j'ai à faire quelques courses en ville, suivez-moi nous continuerons notre conversation.»

Alors se drapant dans un vaste manteau qui couvrait un camail, pivotant sur ses sabots, avec une vivacité toute juvénile, s'arrêtant souvent pour ponctuer une réflexion, nous parcourûmes quelques rues, et à chaque pas se levait ses souvenirs de tous les siècles.

Telle fut notre première entrevue, qui fut suivie d'un nombre incalculable d'autres, tant cette conversation était pleine d'intérêt par son fond et d'attrait par sa forme.

Mais ce qui retenait peut-être plus encore, c'était cette affabilité, cette bienveillance, qui le poussait à vouloir rester votre égal. Toujours on le retrouvait semblable, même au jour où il se vit traiter de pair par les plus hautes personnalités littéraires et militaires de notre pays. Et lorsque ses supérieurs, reconnaissant la grande valeur de l'ancien aumônier du collège de Riom, l'élevèrent d'un degré dans la hiérarchie ecclésiastique, son honneur des hauteurs, des cimes se fit jour, et ce fut par déférence pour son évêque qu'il accepta ce titre de chanoine que par modestie il refusa longtemps de se laisser donner. Sa grande simplicité voulait qu'il resta tout près de ses amis. «Mais, lui dis-je, entre nous, on continuera à vous appeler M. l'abbé, cependant lorsque nous serons en présence d'étrangers je

V. GUIDY.

Clermont et ses environs

CHAMALIERES (suite)

Chapitre collégial. — Le chapitre collégial de chanoines de l'église Notre-Dame qui a subsisté jusqu'à la Révolution avait été fondé par le comte Genès. Régulier à l'origine, il fut sécularisé au XII^e siècle et comprenait alors seize chanoines et un doyen. En 1789, il se composait d'un doyen, de dix chanoines et du curé.

Le chapitre de Chamalières possédait de nombreux revenus provenant de donations faites par de riches feudataires. Il avait également en toute justice la terre de Sarceyat qu'il vendit en 1652 à Sidoine Savaron.

Chaque membre du chapitre y compris le curé, percevait le produit d'une prébende qui s'élevait, en 1789 à six charges de vin, six septiers de seigle et cinquante livres d'argent.

Papeteries de Chamalières. — Dès le début du XV^e siècle et peut être même antérieurement, Chamalières possédait au moins un moulin à papier. En 1487, un papetier de ce bourg, Guillaume Savaron demanda l'autorisation, à la ville de Clermont, de marquer les produits de sa fabrication avec un filigrane aux armes de la cité.

Au XVI^e et au XVII^e siècle, Chamalières avait de nombreux maîtres papetiers. En 1731 cinq moulins subsistaient encore au lieu de douze qui avaient existés autrefois. Le manque de débouchés des produits de ces petits industriels fut la principale cause de leur disparition complète à la fin du XIX^e siècle.

M. Rouchon, le savant ancien archiviste départemental du Puy-de-Dôme, a retrouvé les filigranes et les noms de nombreux maîtres papetiers de Chamalières.

Royat

Dès l'époque gallo-romaine, l'emplacement occupé par la célèbre station thermale apparaît comme un centre d'habitat important. Les travaux de terrassement effectués sur ce territoire pour la construction des hôtels ou des villas, qui mirent à jour de nombreux vestiges de cette belle période, suffirent à l'attester.

Les eaux voisines d'Augusto-Nemetum étaient-elles utilisées avant la conquête de César? Certains vestiges de constructions exhumés près des sources paraissent appartenir à cette période, permettent de le conjecturer. Mais si l'on en juge par les thermes importants qui y furent découverts, cette station avait atteint une grande prospérité sous la domination romaine et jusqu'à l'époque de décadence et d'invasions marquées par la fin du III^e siècle et le début du IV^e siècle.

Saint-Mart. — Dans la seconde moitié du V^e siècle, un noble gallo-romain, Martius, renonçant à une

haute situation sociale, se retira auprès des ruines abandonnées des thermes de la vallée de Royat pour y passer le reste de ses jours dans le jeûne et la prière. Son exemple fut suivi; un nombre important de religieux ne tardèrent pas à se joindre à lui pour y fonder un monastère.

Détruit probablement lors de l'invasion des Sarrasins ou des Normands, ce monastère ne fut pas relevé de ses ruines qui subsistèrent fort longtemps. Voici ce qu'en disait en 1575 le cosmographe Belleforest: «Ce prieuré de Saint-Mart porté face de grande antiquité, et faut que ce fut jadis quelque palais de seigneur depuis converti en église, venu que les masures et les reliques des bâtiments en font assez preuve.»

Les Bénédictins de Saint-Alyre, de Clermont, furent possesseurs du prieuré de Saint-Mart pendant longtemps. La petite chapelle qu'ils y avaient élevée ne fut détruite qu'à la fin du XIX^e siècle, lors de la construction du viaduc et de l'élargissement de la route. On trouva près d'elle de nombreux sarcophages de l'époque mérovingienne ainsi qu'une plaque de marbre portant l'inscription:

... ID [ibus]
MARTIVS.. DIE. SV [b]
... INDICTIONE
...VIII D [omi]NI TH [eo] D [obe] RTI [regnante]

Puy-Chateix. — Une importante forteresse peut-être la principale possession des ducs d'Aquitaine en Auvergne, courait, paraît-il, autrefois, la cime du puy Chateix, sur lequel est édifié de nos jours le Paradis.

Dans la seconde moitié du VIII^e siècle, le duc d'Aquitaine Waïfre, représentant légitime de la dynastie mérovingienne, refusant de reconnaître l'usurpation carolingienne se déclare l'ennemi de Pépin le Bref. Ce dernier, à la tête d'une importante armée, pénètre en Aquitaine et ravage l'Auvergne «par le fer et le feu». Le duc demande alors la paix. Celle-ci ne devait pas durer longtemps, car quelques années après le roi se trouve encore dans l'obligation de revenir en Auvergne. Il s'empare alors de Bourbon-l'Archambaud, de la Ville d'Auvergne et de son château de Clairmont qui était défendu par le comte Blandin, vassal du duc Waïfre.

Après avoir ravagé et brûlé la capitale auvergnate Pépin le Bref et son fils Charlemagne parvinrent, après une longue lutte, à se rendre maître de la puissante forteresse de Chateix.

Dans sa Notice historique et descriptive de Royat F. Maury, à qui nous empruntons ce récit, tiré en grande partie d'anciennes chroniques, écrivait: «Il ne reste plus aujourd'hui d'autres vestiges de la forteresse de Chatel que des fragments de tuiles, de charbon de bois, de grains calcinés, irréfutables témoins de l'incendie qui la dévora. Le temps et les orages ont roulé ces débris jusqu'au bas de la montagne. On y en trouve une assez grande quantité dans un banc d'argile que l'on décora bien à tort de Grenier de César.»

à suivre.

GROS x DEMI-GROS x DÉTAIL

Téléphone 17-79

Téléphone 17-79

Adresse Télégraphique :
ROCHELPOISSON

Adresse Télégraphique :
ROCHELPOISSON

FRITERIE-POISSONNERIE
'ROCHELAISE

3, Rue de l'Étoile (à quelques mètres de la Place Gaillard)

CLERMONT-FERRAND

R. C. 10919

Arrivage quotidien de tous poissons de mer ainsi que de crustacés

Prix spéciaux pour Revendeurs, Restaurants et Pensions

Vente Réclame tous les Mercredis et Vendredis

La Maison s'occupe de la vente et d'installation de fourneaux à frire pour hôpitaux, casernes, pensions, à des prix défiant toute concurrence.

Déclarations fiscales

Voici venir le moment des déclarations fiscales.

Les deux premières qui sont à faire par les commerçants se rapportent aux salaires qu'ils ont payés, pendant l'exercice, au personnel occupé par eux.

L'une — qui doit servir de base à l'impôt cédulaire des traitements et salaires — doit être faite avant le 31 janvier au Contrôleur d'Impôts directs duquel dépend le commerçant et comprendre tous les salaires payés pendant l'exercice précédent, avec le nom et l'adresse des employés ou ouvriers, le montant touché par chacun d'eux en espèces et en nature, ainsi que le temps de présence.

Le commerçant n'est tenu de mentionner dans sa déclaration que les employés et ouvriers dont la moyenne du salaire annuel excède la somme de 7.000 francs.

En ce qui concerne les commissions, courtages ou autres rémunérations versées à des courtiers, commissionnaires ou autres intermédiaires de commerce, la déclaration n'en est obligatoire que lorsque le montant versé dans le cours de l'exercice atteint la somme de 1.000 francs.

Une amende de 25 francs est prévue pour chaque omission ou inexactitude relevée dans la déclaration de l'employeur.

La deuxième — qui doit servir de base à la taxe d'apprentissage — doit comprendre le montant total des salaires payés pendant l'exercice, si ce montant dépasse 10.000 fr. en espèces.

Elle doit être adressée au préfet du département établie en double exemplaire et accompagnée d'une demande d'exonération totale ou partielle, lorsque le commerçant participe, soit directement, soit par l'intermédiaire de Chambres syndicales ou de Chambres de commerce, aux frais des cours professionnels et techniques des écoles d'apprentissage.

Comptent également pour l'exonération :

1° Les salaires des techniciens qui sont chargés uniquement de la formation et de la direction des apprentis;

2° Les salaires payés aux apprentis pendant les dix premiers mois de leur apprentissage.

Joseph QUANTIN.

ELECTIONS SENATORIALES

Puy-de-Dôme (4 sièges)

Votants: 1.090.

Liste radicale socialiste. — MM. Clémentel, S. S., 555 voix, élu; Sabatier, S. S., 388 voix; Marron, dép., 379 voix; Hugnet, député, 305 voix; Roux, C. D., S. S.

LES NOUVELLES

LE NOUVEL AN

A l'occasion du nouvel an, les réceptions traditionnelles du Corps diplomatique ont eu lieu le Premier Janvier à l'Élysée.

Le nouveau Nonce apostolique a prononcé le discours d'usage, célébrant l'œuvre de M. Briand.

M. Doumergue lui a répondu avec beaucoup de tact et d'à-propos.

LE TRAITEMENT DES EDILES

Les conseillers municipaux de Paris ont porté leur indemnité à douze mille francs; comme ils touchent déjà dix-huit mille comme conseillers généraux, ils arrivent ainsi à se faire près de trente mille francs.

D'ailleurs il est question de porter de dix-huit mille à vingt-sept mille l'indemnité des conseillers généraux de la Seine.

La République c'est l'assiette au beurre.

LES ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales ont eu lieu dimanche dans trente-quatre départements; il s'agissait de nommer cent huit sénateurs.

Parmi les personnalités non réélues, citons MM. Millerand, de Selves, Bonnevay, Sausset, François Albert.

Trente-huit députés avaient posé leur candidature; dix-sept ont été élus, parmi lesquels MM. Léon Bérard, Raoul Péret, Pierre Laval.

Quatorze socialistes, communistes ou républicains socialistes sont élus.

Par suite de ces élections qui prirent la Chambre et le Sénat de leurs présidents, M. Raoul Péret étant devenu sénateur et M. de Selves n'ayant pas été réélu, les deux assemblées auront à faire choix respectivement de deux nouveaux présidents.

INFORMATIONS POLITIQUES

Les ministres se sont réunis en conseil à l'Élysée deux fois la semaine dernière.

Le conseil a procédé à un échange de vues sur la reprise des travaux parlementaires. Il y a quatre-vingts interpellations. Le gouvernement proposera à la Chambre d'y consacrer les séances du vendredi et de discuter tout d'abord les interpellations relatives aux affaires extérieures, le ministère se prononcera à ce sujet en présence de M. Briand, qui vient de rentrer d'un voyage effectué sur la Côte d'Azur.

La Banque de France a repris lundi les achats de monnaie d'argent au prix de 0 fr. 33 par gramme d'argent fin.

Voulez-vous de Bons Œufs



ou mieux encore de Bons Revenus

Jeunes Faverolles prêtes à pondre
Prix spécial pour 20, 50 et 100 sujets

ELEVAGE DE FONTORTE près Gannat (Allier)

Les demandes étant très nombreuses et les sujets restreints se faire inscrire de suite pour les commandes.

mais a réduit au tiers l'effet des oppositions qui frappent ses propres droits.

Mme Second-Weber, sociétaire de la Comédie Française, a donné jeudi dernier sa dernière représentation comme sociétaire en exercice.

Le match annuel de rugby France-Irlande s'est disputé le premier Janvier au stade des Colombes et a été gagné par l'équipe Irlande par huit points à trois.

Un incendie a détruit la partie principale de l'Hôtel de Ville de Rouen. Les dégâts s'élèvent à plusieurs millions. Cinq pompiers ont été blessés. Les archives anciennes ont pu être sauvées, mais les archives modernes ont été la proie des flammes.

Le feu a pris à l'Hôtel des Postes de Bordeaux. Le foyer de l'incendie n'a pu être découvert qu'après six heures de recherches.

M. de Vaux, conseiller à l'ambassade française de Varsovie, est nommé ministre de France à Tirana.

A Nancy, au cours d'une réunion du Comité d'amitié franco-polonaise, le général Weygand ayant déclaré que le sacrifice du sang était nécessaire pour assurer la paix, le préfet de Meurthe-et-Moselle s'est retiré en guise de protestation.

L'accord provisoire Churchill-Péret sera exécuté. M. Poincaré paiera l'échéance de deux millions de livres sterling du quinze mars prochain. Il est, dès maintenant en possession des devises nécessaires à ce règlement.

AUX COLONIES

Le lieutenant de vaisseau aviateur Bernard, qui a entrepris le raid France-Madagascar et retour, est arrivé à Aboukir, d'où il va s'envoler pour rentrer en France il a accompli jusqu'ici un parcours de vingt-cinq mille kilomètres en cent trente heures de vol.

LES AFFAIRES DE CHINE

quiètent de l'attitude américaine.

EN ALLEMAGNE

La crise ministérielle allemande permet aux nationalistes et à toute la droite d'entreprendre une vive campagne pour la constitution d'un gouvernement de droite, composé de nationalistes et de populistes, qui auraient l'appui du Centre et dans lequel le comte Westarp, remplacerait M. Stresemann.

Le ministre des territoires occupés, le docteur Bell, a déclaré: « 1927 doit être l'année au cours de laquelle la question de l'occupation rhénane doit être définitivement résolue ».

A L'ETRANGER

On annonce officiellement qu'en raison des progrès satisfaisants effectués au cours des essais de téléphonie sans fil entre l'Angleterre et les Etats-Unis, on espère inaugurer un service public préliminaire avec New-York au début du mois prochain. La conversation téléphonique de trois minutes sera taxée de quinze livres et chaque minute supplémentaire coûtera cinq livres.

La conférence préparatoire à la conférence du désarmement aura sans doute lieu en février prochain et la conférence elle-même en juin.

L'agence polonaise annonce qu'on vient de découvrir à Katowice une nouvelle affaire d'espionnage dont la gravité est due à la qualité des personnes compromises.

De connivence certaine avec les autorités allemandes, un membre de la commission mixte polono-allemande aurait organisé un service d'espionnage chargé de fournir au gouvernement de Berlin des documents établis pour les besoins de la cause et destinés à faciliter à la délégation allemande de Genève une campagne antipolonaise.

Sacs de Dames



Demandez le Catalogue de la Maroquinerie de l'ALBUM

40, Rue d'Aubière CLERMONT-Fd

Nouveautés exclusives

PRIX DE GROS

Un bandit masqué a pénétré, au cours de la nuit, dans le bureau de poste de Dammarie et La cambriolé. La receveuse se trouvant subitement en face du bandit s'évanouit. 17.000 fr. en espèces et 45.000 fr. en Bons de la Défense nationale ont été emportés.

Dans une cantine du Nord, un Algérien jaloux a tué son amie, Marguerite Motte, cantinière et grièvement blessé un de ses compatriotes.

A Vendre de Suite

SUPERBE COUPLE CHIENS-LOUP, 2 mois, haut pedigree. Prix: 500 francs.

S'adresser pharmacie Lafont, La Bourboule.

LA SEMAINE AGRICOLE

Comme il est de coutume à l'époque des fêtes de fin d'année, les transactions sur les marchés indigènes de blé n'ont pas été ces jours-ci bien importantes. Malgré cela les prix se sont montrés plus soutenus que précédemment, car la culture n'offre que des lots tout à fait insuffisants eu égard à l'activité nouvelle de la demande.

La vente des farines s'est en effet améliorée et les meuniers qui n'ont pas profité des circonstances pour acheter des blés exotiques, sont actuellement dépourvus de grains, ce qui les contraint à accepter des prix plus élevés pour les petites quantités que les détenteurs de stocks mettent à leur disposition. Les grands meuniers ont fait venir de l'étranger, avant que les droits de douane ne soient intégralement rétablis, des quantités assez importantes de blés d'importation; ils ont d'ailleurs perdu beaucoup de temps en hésitation incompréhensible car ils se sont décidés à se couvrir seulement devant la menace formelle

ment uni.

Il sera servi par notre sympathique hôte, M. Pinson, dans les salons du Café de Paris et comporte un menu de choix pour le prix total de 30 fr.

MM. les membres de l'A. C. A. sont instamment priés de s'inscrire au siège social dès que possible.

A Vendre à Thiers

TORPEDO 4 places. Charron 1926 8 HP comme neuve.

S'adresser au bureau du journal.

Etudiant d'A. F. de Clermont-Ferrand

(Section des Lycéens et des Collégiens)

Tous les lycéens et les collégiens de Clermont-Ferrand, ligueurs et amis de l'A. F., sont cordialement invités à assister à la réunion de rentrée qui se tiendra le jeudi 13 janvier, à 3 h. 30 du soir à la permanence, 5, rue du Petit Lycée.

Sujet traité: La République et la Monarchie.

Orateurs:

R. Barrier, président des Etudiants d'A. F., A. du Garay, vice-président; Bonnichon, secrétaire général.

Stock de Nappes

et serviettes de table. Nous offrons 3 nappes, 3 douzaines de serviettes et 6 couteaux, le tout contre rembt. de 20 francs. Ecrire à M. le Directeur des Galeries Populaires, 5, rue de la Palud, Marseille.

Elle doit être adressée au préfet du département établie en double exemplaire et accompagnée d'une demande d'exonération totale ou partielle, lorsque le commerçant participe, soit directement, soit par l'intermédiaire de Chambres syndicales ou de Chambres de commerce, aux frais des cours professionnels et techniques des écoles d'apprentissage.

Comptent également pour l'exonération :

- 1° Les salaires des techniciens qui sont chargés uniquement de la formation et de la direction des apprentis;
- 2° Les salaires payés aux apprentis pendant les dix premiers mois de leur apprentissage.

Joseph QUANTIN.

ELECTIONS SENATORIALES

Puy-de-Dôme (4 sièges)

Votants: 1.090.

Liste radicale socialiste. — MM. Clémentel, S. S., 555 voix, élu; Sabaterie, S. S., 388 voix; Marrou, dép., 379 voix; Huguet, député, 305 voix; Bony-Cisternes, G.D., S.S.

M. Jacques Bardoux, de la Fédération républicaine, a obtenu 323 voix.

(Ballottage pour trois sièges).

Deuxième tour

Ont obtenu: MM. Sabaterie, 644 voix, élu; Marrou, 614 voix, élu; Huguet, 387 voix; Darteyre, 344 v.; Jacques Bardoux, 335 voix.

(Ballottage pour un siège.)

Troisième tour

M. Darteyre a été élu avec 404 voix contre 337 à M. Huguet et 327 à M. Jacques Bardoux.

Etudiants d'Action française

Réunion à la Permanence, 5, rue du Lycée, mardi 18 janvier 1927, à 20 h. 30.

Orateur: Robert Bonnichon.

La République, la Guerre et la Paix.

Les Ligueurs d'Action Française et les lecteurs du journal sont cordialement invités.



élus, parmi lesquels MM. Léon Bérard, Raoul Péret, Pierre Laval.

Quatorze socialistes, communistes ou républicains socialistes sont élus.

Par suite de ces élections qui prirent la Chambre et le Sénat de leurs présidents, M. Raoul Péret étant devenu sénateur et M. de Selves n'ayant pas été réélu, les deux assemblées auront à faire choix respectivement de deux nouveaux présidents.

INFORMATIONS POLITIQUES

Les ministres se sont réunis en conseil à l'Élysée deux fois la semaine dernière.

— Le conseil a procédé à un échange de vues sur la reprise des travaux parlementaires. Il y a quatre-vingts interpellations. Le gouvernement proposera à la Chambre d'y consacrer les séances du vendredi et de discuter tout d'abord les interpellations relatives aux affaires extérieures, le ministre se prononcera à ce sujet en présence de M. Briand, qui vient de rentrer d'un voyage effectué sur la Côte d'Azur.

— La Banque de France a repris, lundi les achats de monnaie d'argent au prix de 0fr. 33 par gramme d'argent fin.

— Dans une longue note qu'il a remise à la presse, M. Painlevé, ministre de la guerre, prévoit l'application du service d'un an pour 1930.

— Le général Von Pawels est à Paris, pour poursuivre, avec la conférence des ambassadeurs, les négociations relatives au respect par le gouvernement allemand des clauses militaires du traité de Versailles.

EN FRANCE

Un décret ordonne la codification des lois fiscales pour faciliter les recherches et le travail des comptables du Trésor.

— A Tarare, à la suite des élections municipales partielles, qui ont fait entrer trois républicains modérés au conseil, le maire de la ville et vingt-et-un conseillers municipaux radicaux-socialistes ont donné leur démission.

— Le Conservatoire national de musique et de déclamation vient d'obtenir par décret la personnalité civile.

— Une vague de froid a passé sur toute la France, y compris le Midi et causé beaucoup de victimes.

— Le gouvernement étudie les mesures à prendre pour remédier éventuellement à une crise de chômage.

— M. Maurice Rostand, le fils d'Edmond Rostand, ne touchait plus ni ses droits d'auteur ni la part des droits lui revenant de son père par suite des oppositions dont il est l'objet de la part de ses créanciers. Le tribunal de la Seine a maintenu dans son intégralité les délégations consenties aux prêteurs sur les droits de son père.

des de Bordeaux. Le foyer de l'incendie n'a pu être découvert qu'après six heures de recherches.

— M. de Vaux, conseiller à l'ambassade française de Varsovie, est nommé ministre de France à Tirana.

— A Nancy, au cours d'une réunion du Comité d'amitié franco-polonaise, le général Weygand ayant déclaré que le sacrifice du sang était nécessaire pour assurer la paix, le préfet de Meurthe-et-Moselle s'est retiré en guise de protestation.

— L'accord provisoire Churchill-Péret sera exécuté. M. Poincaré paiera l'échéance de deux millions de livres sterling du quinze mars prochain. Il est, dès maintenant en possession des devises nécessaires à ce règlement.

AUX COLONIES

Le lieutenant de vaisseau aviateur Bernard, qui a entrepris le raid France-Madagascar et retour, est arrivé à Aboukir, d'où il va s'envoler pour rentrer en France il a accompli jusqu'ici un parcours de vingt-cinq mille kilomètres en cent trente heures de vol.

LES AFFAIRES DE CHINE

Le gouvernement français, après avoir examiné les propositions britanniques relatives à la Chine, soumises au corps diplomatique de Pékin le dix-huit décembre, a pris le parti de n'y pas donner suite, pour le moment et a fait connaître à l'Angleterre qu'elle réservait son attitude.

— Tchang Tso Lin est arrivé à Pékin; on croit qu'il va organiser le cabinet en vue de lui donner un semblant de stabilité et d'obtenir une aide pour sa campagne contre les Cantonais et les bolcheviks.

— Les Nordistes préparent une offensive contre les Cantonais.

LE TRAITE ITALO-ALLEMAND

Le traité italo-allemand de conciliation et d'arbitrage, conforme au pacte de Locarno et aux statuts de la Société des Nations, a été signé à Rome par M. Mussolini et l'ambassadeur d'Allemagne en Italie.

M. Stresemann avait dit qu'il viendrait signer. Il a retardé son voyage.

AU NICARAGUA

La révolution ayant éclaté au Nicaragua, les Etats-Unis ont débarqué des troupes dans cet Etat pour assurer la sécurité de leurs nationaux, disent des communiqués officieux, pour établir son protectorat sur le Nicaragua et tenir en respect le Mexique, disent la plupart des journaux américains. Le Chili, le Brésil s'étonnent et s'in-

A L'ETRANGER

On annonce officiellement qu'en raison des progrès satisfaisants effectués au cours des essais de téléphonie sans fil entre l'Angleterre et les Etats-Unis, on espère inaugurer un service public préliminaire avec New-York au début du mois prochain. La conversation téléphonique de trois minutes sera taxée de quinze livres et chaque minute supplémentaire coûtera cinq livres.

— La conférence préparatoire à la conférence du désarmement aura sans doute lieu en février prochain et la conférence elle-même en juin.

L'agence polonaise annonce qu'on vient de découvrir à Katowice une nouvelle affaire d'espionnage dont la gravité est due à la qualité des personnes compromises.

De connivence certaine avec les autorités allemandes, un membre de la commission mixte polono-allemande aurait organisé un service d'espionnage chargé de fournir au gouvernement de Berlin des documents établis pour les besoins de la cause et destinés à faciliter à la délégation allemande de Genève une campagne antipolonaise.

— Au village d'Ulmiz, près du lac de Morat (Suisse), un bolide est tombé dans un grondement de tonnerre et s'est brisé. Un jeune homme a échappé à la mort en se réfugiant précipitamment, à l'instant même de la chute sous un toit.

— En Espagne, un train de voyageurs a été bloqué par les neiges qui avaient à cet endroit un mètre trente centimètres de hauteur. Des trains de secours ont dû rebrousser chemin. Des avions chargés de victuailles et de cordiaux pour les voyageurs emprisonnés par les neiges sont partis sur les lieux de l'accident et continueront régulièrement à apporter aux voyageurs des victuailles jusqu'à ce qu'ils soient débloqués.

— Dans les usines de Friedrichshafen, on construit un zeppelin transatlantique qui fera le service entre l'Espagne et l'Amérique du sud.

— Lord Lyvee vient de mourir à Londres à l'âge de soixante ans. C'était un original. Sa vie fut mouvementée. Il fut tour à tour artiller, gargon de café à New-York, jardinier, cocher de fiacre, servant sur les transatlantiques, acteur et directeur de troupe théâtrale, ce qui ne l'empêchait pas d'être membre de l'aristocratie britannique.

FAITS DIVERS

Georges Rème, le fameux escroc qui s'est évadé tant de fois, a comparu devant le tribunal correctionnel de Lyon qui l'a condamné à dix ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

Bourboule.

LA SEMAINE AGRICOLE

Comme il est de coutume à l'époque des fêtes de fin d'année, les transactions sur les marchés indigènes du blé n'ont pas été ces jours-ci bien importantes. Malgré cela les prix se sont montrés plus soutenus que précédemment, car la culture n'offre que des lots tout à fait insuffisants eu égard à l'activité nouvelle de la demande.

La vente des farines s'est, en effet, améliorée et les meuniers qui n'ont pas profité des circonstances pour acheter des blés exotiques, sont actuellement dépourvus de grains, ce qui les contraint à accepter des prix plus élevés pour les petites quantités que les détenteurs de stocks mettent à leur disposition. Les grands meuniers ont fait venir de l'étranger, avant que les droits de douane ne soient intégralement rétablis, des quantités assez importantes de blés d'importation; ils ont d'ailleurs perdu beaucoup de temps en hésitation incompréhensible car ils se sont décidés à se couvrir seulement devant la menace formelle du rétablissement du droit d'entrée de 21 francs.

Les autres céréales ont suivi la tendance indiquée par les cours des blés. Partout c'est la même tactique et le même résultat; les offres se raréfient la demande est pressante, sauf pour les orges qui ne sont ni très offertes, ni très achetées.

Sur le marché des pommes de terre on constate le même ralentissement.

Aéro-Club d'Auvergne

BANQUET ANNUEL

Le banquet amical annuel de l'A. C. A. est fixé cette année au samedi 22 janvier et sera réservé, selon la tradition, aux membres de l'Aéro-Club. Il sera présidé en toute cordialité par la joyeuse municipalité de Combrasse et promet d'être particulièrement

La PREVOYANCE de L'OUEST

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat (Fondée en 1910)

Société Mutuelle d'Épargne et de Constructions

Gérée par la « Prévoyance de l'Ouest » Immobilière et de Gestion-Société Anonyme au capital de 300.000 francs.

Contrats d'Épargne permettant

la Constitution

d'Une Dot
d'Un Capital

la Construction d'une MAISON FAMILIALE, payable en 10 ou 15 ans

Au 31 décembre 1925, plus de 50 millions de francs de souscriptions en cours. Plus de 800 maisons édifiées avec le concours financier de la Société.

Direction régionale: 6 rue André-Moinier, CLERMONT-FERRAND. — Tél.: 1088. SAINT-ETIENNE, 19, Rue Georges-Dupré; LE PUY, 4, rue du Pont Saint-Barthélemy

(Section des Lycéens et des Collégiens)

Tous les lycéens et les collégiens de Clermont-Ferrand, Ligueurs et amis de l'A. F., sont cordialement invités à assister à la réunion de rentrée qui se tiendra le jeudi 13 janvier, à 3 h. 30 du soir à la permanence, 5, rue du Petit Lycée.

Sujet traité: La République et la Monarchie.

Orateurs:

R. Barrier, président des Etudiants d'A. F., A. du Garay, vice-président; Bonnichon, secrétaire général.

Stock de Nappes

et serviettes de table. Nous offrons 3 nappes, 3 douzaines de serviettes et 6 couteaux, le tout contre rembt. de 20 francs. Ecrire à M. le Directeur des Galeries Populaires, 5, rue de la Paix, Marseille.

92^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

Concert du dimanche 16 janvier 1927, au Jardin Lecocq, à 14 h. 30.

PROGRAMME

I. Marche militaire n° 1. — Schubert.

II. Menuet de la Surprise. — Haydn.

III. Smarteuse. — Popy.

IV. La Fille du Tambour-Major, fantaisie. — Offenbach.

V. « Andaluçia » valse espagnole. — Popy.

Le chef de musique

F. de FRETTES.

En cas de mauvais temps le concert n'aura pas lieu.

Chronique Régionale

RIOM. — Chateaugay. — *Union amicale des mutilés.* Cette société a organisé le dimanche 26 décembre son premier banquet. Tous les camarades avaient tenu à répondre à l'appel des organisateurs. Après une visite au monument aux morts, eut lieu au restaurant Chauffrut un banquet, qui réunissait à la table d'honneur le maire de Chateaugay, le docteur Grasset, président de la F. D., le curé de Chateaugay; M. Simonnet, président des anciens P. G.

CLERMONT-FERRAND. — *Les anciens combattants et la question des dettes interalliées.* — Le 4 janvier a eu lieu, à Clermont-Ferrand, salle Gailard, une imposante réunion organisée par l'Union nationale des Combattants, à laquelle s'était jointe des membres du bureau de l'U. N. C. et les présidents de toutes les sections locales des grandes associations d'anciens combattants. Après une allocution de M. Gilbert Sardier, membre du Conseil national de l'U. N. C., M. Jean Goy, député de la Seine, a fait une conférence sur la question des dettes interalliées. Après avoir exposé le mécanisme du plan Dawes, qui est bien un plan américain, l'orateur a montré toute l'injustice des dettes interalliées et il a aussi conclu : « Le montant des dettes est contestable et une nouvelle évaluation s'impose. Il est inadmissible que la France victorieuse soit tenue de payer à ses alliés, qui ont participé aux avantages de la victoire commune, des sommes supérieures à celles qu'elle recevra de l'Allemagne.

HERMENT. — *L'autobus.* — De toute part arrivent des réclamations au sujet de l'autobus départemental sur la ligne La Miousse-Herment, dont le service est des plus défectueux. Par suite de malencontreuses pannes et d'insuffisance de personnel, de nombreux voyageurs se trouvent fréquemment dans l'impossibilité de regagner leur domicile ou de se servir de l'autobus pour les destinations prévues.

Nous espérons que par la suite, la Compagnie des autobus ne traitera plus aussi cavalièrement ses clients.

JUMEAUX. — Champagnat-le-Jeune. — *Les anciens combattants.* — La section de l'U. N. C. de Champagnat-le-Jeune a tenu son assemblée générale, salle de la mairie, le 25 décembre 1926. La salle était comble, car la presque unanimité des combattants avait répondu à l'appel de leur président. En vue d'améliorer la caisse de la société, l'assemblée a décidé de faire appel aux municipalités de Champagnat-le-Jeune, La Chapelle-sur-Usson et Vals sous-Châteauneuf pour qu'elles votent un crédit, si petit soit-il, lors de l'établissement de leurs budgets respectifs. Nous ne pouvons douter que l'appel des anciens combattants ne soit entendu.

ISSOIRE. — *Mariage.* — Le 11 janvier a été célébré en l'église Saint-Paul d'Issoire, le mariage de M. Gabriel Bourdillon, et de Mlle Marie Hospital.

PONT-DU-CHATEAU. — *Mariage.* — Mardi 11 janvier, a été célébré en l'église Sainte-Martine, à Pont-du-Château, le mariage de M. Emile Raymond, docteur en médecine, médecin major au 13^e dragons, à Melun, avec Mlle Louise Bridier, fille du docteur, à Pont-du-Château.

MONTFERRAND. — *Union nationale des combattants.* — Le tirage des primes aura lieu le 6 février, à 14 h., salle Poly.

L'installation est commencée aux vitrines des Economats du Centre, place Poly et maison Rouge, rue de La Fontaine, où l'on trouve encore en vente quelques billets.

Parmi les objets de valeur, on remarque :

Une bicyclette de dame.

Une bicyclette d'homme.

Un service de table de 74 pièces.

Un service à café.

Après le tirage, aura lieu une sauterie, au café Andau, rue de la Rodade.

G. DE TARRIEUX
ASSURANCES
Tél. 3-42 10, rue Latour-d'Auvergne, 10 Tél. 8-4
Consultations et Renseignements gratuits



FIANÇAILLES
BAGUES ET SOUVENIRS
BLIN
bijoutier spécialiste
(3 avenue des Etats-Unis, 39)

LA NATIONALE
Compagnie d'assurances — Vie — Incendie — Accidents
G. BAZIN et G. SARDIER
Agents généraux
3 rue Bardoux, CLERMONT-FERRAND. Tél. 9-50

MINOTERIE superbe, 19 m. haut, chute 50 H.P., machine à vapeur secours 40/60 H.P. quatre étages, grenier, dépendances. S'adresser Chabert, architecte, rue de Clermont, Thiers.

Imprimerie du « SOLEIL D'AUVERGNE »
2, rue Gaultier-de-Biauzat, Clermont-Ferrand
Le gérant : Jean VISSOUZE.

LA COOPERATION DES IDEES
Revue bimestrielle publiée par Georges Deherme à Aups (Var).
Le numéro 1 fr. Abonnement 10 fr. par an.
Envoi d'un numéro spécimen à ceux de nos lecteurs qui en feront la demande directement à M. G. Deherme, à Aups (Var)

Dames-Fillettes-Deuil
Jane BERTAUD
Modes
20, Boulevard Desaix
près du Théâtre - 4^e étage
CLERMONT-F
ACCUSEUR

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS
Juridiques et Fiscaux

« Nul n'est censé ignorer la loi ».
Mais jamais les lois n'ont été aussi nombreuses ni aussi compliquées : sur les impôts surtout, sans parler du fond du droit.

Jamais non plus il n'a fallu défendre ses intérêts avec autant d'aplomb, contre l'Etat. Et sans vouloir plaider, pour pouvoir discuter et transiger utilement, ne faut-il pas être sûr de son droit ?

Le Soleil d'Auvergne veut être utile et rendre service à ceux qui se trouveraient embarrassés : Il a organisé pour eux un SERVICE DE RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET FISCAUX, qui répondra à toutes les questions posées par les lecteurs et abonnés du journal : impôts, loyers, ou droit commun.

Il suffira d'écrire à l'Administration du Soleil d'Auvergne en joignant un timbre pour la réponse.

Que nos lecteurs n'aient pas peur de nous déranger ; notre Service est tout à leur disposition et ne demande qu'à leur être utile.

Angle rue Neuve et rue des Gras **A LA PARISIENNE** Angle rue Neuve et rue des Gras
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE PIÉTÉ
Missels, Chapelets, Médailles, etc.
Maroquinerie, Articles de Fumeurs
Parfumerie, Articles de Toilette, Eventails
Bonneterie, Bijouterie fantaisie, Orfèvrerie

ÉCONOMATS DU CENTRE
Alimentation & Approvisionnement
Produits de premier choix
Epicerie - Vins - Liqueurs
Mercerie - Bonneterie - Confection - Jouets, etc...
Les Ménagères soucieuses de faire des ECONOMIES font tous leurs achats aux ECONOMATS "Magasins rouges".
Plus de 660 Maisons de vente

NOTRE PROPAGANDE
La nécessité de répandre le plus possible notre organe, afin de faire connaître et apprécier nos doctrines se fait de plus en plus urgente.
Déjà, nombreux sont ceux qui autour d'eux nous recrutent des abonnés. Afin de les encourager nous avons décidé de leur réserver les avantages suivants :
toute personne qui nous fera parvenir le montant de 10 abonnements souscrits par des personnes de son entourage (y compris ou non le sien) nous enverrons :
UN MAGNIFIQUE STYLOGRAPHÉ DE MARQUE
Système SAFETY, avec plume or 18 Carats, Valeur marchande : 40 fr.
Pour 5 abonnements nous enverrons :
UN TRÈS BEAU PORTEFEUILLE EN CUIR
enfin, 3 abonnements donnent droit à :
UN CENT DE CARTES DE VISITE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Adresse (complète et très lisible) M

à

déclare souscrire à exemplaire de l'ouvrage : CLERMONT ET SES ENVIRONS, au prix de 12 francs payable à la réception de l'ouvrage.

Signature.

Adresser ce Bulletin à l'Imprimerie Jean VISSOUZE, rue Gaultier-de-Biauzat ou à l'auteur M. Antoine VERGNETTE à Aubière

"Le Soleil d'Auvergne"

25, Rue Gaultier-de-Biauzat
CLERMONT-FERRAND

Chèque Postal 665

Veillez trouver ci-inclus la somme de QUINZE FRANCS en mandat chèque (*)

Montant d'un abonnement d'un an au "SOLEIL D'AUVERGNE"

A dater du

Adresse:

Signature.

Biffer les mentions inutiles.

BULLETIN D'ABONNEMENT

(à découper et à retourner)